secoursalpinsuisse

Rapport annuel **2009**

Une fondation de

rega

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer

Editorial

L'union fait la force, dans le sauvetage aussi!

Depuis juin 2009, j'ai pris la succession de David-André Beeler en tant que Président du Conseil de fondation du Secours Alpin Suisse SAS.

A l'époque Président central lors de sa phase de création, j'ai pu participer à la façonner. Aujourd'hui, je constate que la Fondation s'est bien développée et qu'elle est considérée, aux côtés des fondateurs CAS et Rega, comme une organisation helvétique de sauvetage alpin. De plus, nous avons réussi, contrairement aux craintes, à mettre en œuvre et à conserver une structure administrative légère – ce dont bénéficient l'infrastructure mais aussi l'équipement des stations de secours et des sauveteurs, vu que les moyens financiers sont ainsi plus importants. Organisation partenaire de la Rega, le SAS peut en outre profiter des prestations de cette dernière, tout en lui fournissant, pour sa part, un soutien grâce à son savoir-faire en termes de sauvetage terrestre.

Lors de l'élection des membres du Conseil de fondation, ont été choisis pour une nouvelle période Michael Caflisch – déjà en poste – et Raphael Gingins, nouveau candidat. Ce dernier, Romand, remplace Luciano Fieschi qui se retirait. Je saisis cette occasion pour remercier David-André Beeler, qui a quitté son poste fin mars dernier et Luciano Fieschi pour leur excellent travail lors de la phase intense du développement du SAS.

Je suis persuadé que tous ensemble – c'est-à-dire, le Conseil de fondation, la Direction ainsi que tous les sauveteurs et sauveteuses – nous allons, en 2010 encore, faire des progrès dans le cadre des opérations en faveur des personnes en détresse dans les montagnes. Dans ce contexte, les nouveaux accents mis sur la formation, l'organisation et les interventions devraient y contribuer, même si ces ajustements donneront parfois lieu à des discussions. Au cours de l'actuel exercice comptable, nous nous concentrerons principalement sur des questions de collaboration au niveau local et national avec divers partenaires, Organisation cantonale valaisanne des secours OCVS en tête.

2009 aura été une année intense pour le sauvetage. A tous ceux qui ont participé à ces performances exceptionnelles, un grand merci de leur précieux engagement. Le fait qu'aucun incident majeur ou accident grave n'ait dû être déploré est notamment le fruit de notre estimation minutieuse du risque et de notre respect approprié de la montagne dans toutes nos actions. Je nous souhaite à tous que cette base constitue le fondement de nos succès à venir au SAS!

Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

Direction élargie

Andres Bardill
Directeur du SAS

Elisabeth Floh Müller
Directrice suppléante du SAS

Theo Maurer
Directeur du domaine Formation

Markus Wey
Directeur du domaine des Chiens au SAS (activité secondaire au service du SAS)

Eveline Winterberger
Directrice du domaine Médecine du SAS (activité secondaire au service du SAS)

Organisation

Répartition géographique

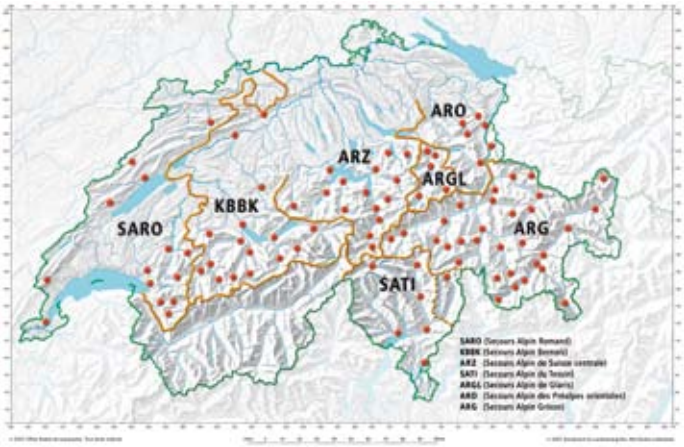

Organisation

Associations régionales	7
Stations de sauvetage	92
Sauveteuses et sauveteurs volontaires du CAS	2700
dont Spécialistes du Sauvetage Héliporté du CAS	80
dont équipes cynophiles du CAS prêtes à intervenir en avalanche	106
dont équipes cynophiles du CAS prêtes à effectuer des recherches sur le terrain	48

Rapport annuel 2009

Plusieurs projets majeurs ayant trait à l'organisation auront été bouclés lors du quatrième exercice comptable du Secours Alpin Suisse SAS, notamment la création des associations régionales ainsi que les directives entérinées par le Conseil de fondation pour la formation et les interventions. L'un des grands dossiers aura aussi été la reprogrammation des appareils radio du SAS.

Avec le soutien du Conseil de fondation et de la Direction, la zone 9 du Tessin a été transférée dans l'association régionale SATI (Soccorso Alpino Ticino) tandis qu'en Suisse romande, les zones 7 + 10 se fondaient au sein du Secours Alpin Romand SARO. Ainsi, la réorganisation est maintenant terminée.

La première période officielle touchant à sa fin, les élections se sont tenues à l'automne pour choisir les nouveaux membres du Conseil de fondation. Conformément au règlement, quatre membres CAS du Conseil de fondation sont désignés, deux par le Comité central, les deux autres par les présidents des sections CAS disposant d'une station de secours. Ces derniers ont élu Michael Caflisch pour un deuxième mandat et Raphael Gingins en remplacement de Luciano Fieschi, sortant. En mai déjà, Franz Stämpfli avait repris le flambeau après David-André Beeler, en tant que président du Conseil de fondation.

La réunion annuelle du Comité avec les organisations partenaires s'est tenue dans le cadre d'une journée de formation destinée aux équipes cynophiles de recherches en avalanche, à Andermatt. A cette occasion, l'importance de la mise en réseau dans un contexte de sauvetage de plus en plus complexe s'est pleinement révélée.

Lors de la Commission Internationale de Sauvetage Alpin CISA, la demande du SAS relative à la création d'une sous-commission Chiens a été agréée. Ainsi, un organe pourra désormais rassembler au niveau international les expériences pratiques en termes de nouveautés et de structures pédagogiques.

Le Conseil de fondation a approuvé les documents de base « Formation » ainsi que « Intervention & Organisation » puis mandaté la Direction pour les mettre en œuvre à partir de 2010. La ligne de conduite applicable aux deux supports étant « ne réglementer que l'absolu minimum, autoriser et promouvoir tout ce qui est souhaitable », elle confère la marge de manœuvre nécessaire et tient compte des besoins spécifiques des différentes stations de secours.

rapport annuel

Le document « Intervention & Organisation » constitue la base organisationnelle étayant le travail des sections CAS et autres organismes gérant des stations de sauvetage et des opérations sous la houlette du SAS. Le préposé aux secours endosse la responsabilité globale de la prestation de sauvetage avec une ou plusieurs stations, entrepôts de matériel, groupes locaux ou postes extérieurs. Fort de cette compétence clairement définie et de la recommandation de siéger au comité de la section ou de l'association, le préposé aux secours a toute liberté d'agir afin que le service soit organisé de manière optimale en vue d'interventions probables.

Le document « Formation », pour sa part, est un système ouvert qui permet tant aux organisations partenaires qu'aux individus de participer à tout moment aux secours en montagne, à un niveau correspondant à leurs capacités. La fonction de Sauveteur I, tient spécialement compte des interventions bénévoles de la population alpine. A ce sujet, le document prévoit: Le Sauveteur I s'appuie sur de solides connaissances de la région, par tradition notamment. En hiver également, les données locales n'ont pas de secret pour lui: il connaît les pentes susceptibles de subir une coulée, atout précieux lors d'actions de recherche de grande envergure. Le sauveteur I n'est soumis à aucune obligation de formation continue.

Les possibilités de formations continues ainsi que les responsabilités relatives à la formation y sont définies. Le service de sauvetage encadre tous les sauveteurs jusqu'au niveau II, ensuite – à partir du niveau Sauveteur III – cette compétence est endossée par l'association régionale, en se fondant sur les directives techniques du SAS. Ce dernier se charge d'assurer la formation de tous les spécialistes, responsables d'intervention et instructeurs.

Dans le domaine Formation, les check-lists « 3x3 interventions de sauvetage en hiver » et « Organisation du site de l'avalanche » ont été élaborées au sein de l'équipe d'instructeurs. Ces deux instruments contribuent à améliorer la sécurité des sauveteuses et sauveteurs.

Avec la nouvelle procédure d'alarme via pager, le déroulement a pu être harmonisé à la Centrale d'intervention et un système d'alerte sécurisé a été mis en place pour les sauveteurs. Malgré la suppression des contacts personnels qui avaient fait leurs preuves et des opérations spécifiques, tous les protagonistes s'accordent sur le fait que le projet est un succès. En effet, il augmente la qualité de la collaboration et permet de clarifier voire rectifier les imprécisions. En coopération avec l'OFCOM, une solution sur mesure aux coûts avantageux a été trouvée avec la concession unique et le nouveau canal de travail SAS, applicable aux quelque 900 appareils du SAS.

Les tenues de sécurité fonctionnelles du SAS ont passé le test de résistance avec succès, quelles que soient les intempéries. L'équipement des spécialistes ainsi que la livraison des nouveaux vêtements aux stations de secours aura lieu au cours de l'exercice comptable 2010.

Outre les projets d'ordre technique et organisationnel, 2009 aura été marquée par de nombreuses interventions. Le fait qu'elle soit également une année réussie pour le SAS est exclusivement le fruit la collaboration et du soutien de tous les sauveteurs, de toutes les organisations partenaires et de tous les protagonistes individuels. Dans ce contexte, un grand merci à chacun au nom de la Direction!

Andres Bardill, Directeur

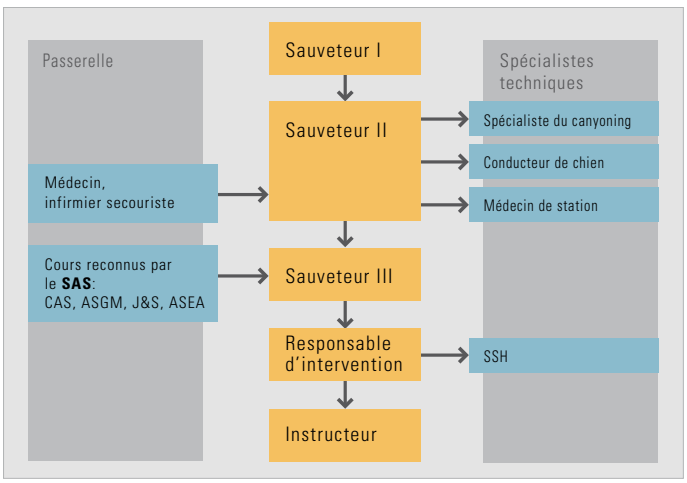

Interventions 2009

Interventions et sauveteurs

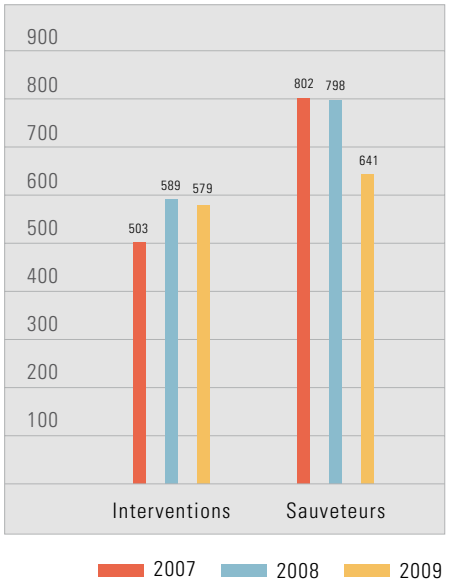

Sur les 579 opérations lancées, 93 ont revêtu un caractère préventif. Les raisons sont les plus diverses, dues au brouillard, à des vents violents ou à un renversement de la météo pour la plupart. Souvent, les personnes sont en hypothermie, épuisées, perdues, ont quitté leur itinéraire alors que la nuit commençait à tomber. En outre, les sauveteuses et sauveteurs doivent régulièrement participer à des interventions d'envergure au printemps, lorsque de grosses plaques de neige humide glissent et recouvrent les sentiers. Dans ces cas, la précaution impose de vérifier si les randonneurs aperçus précédemment ont été ensevelis ou non.

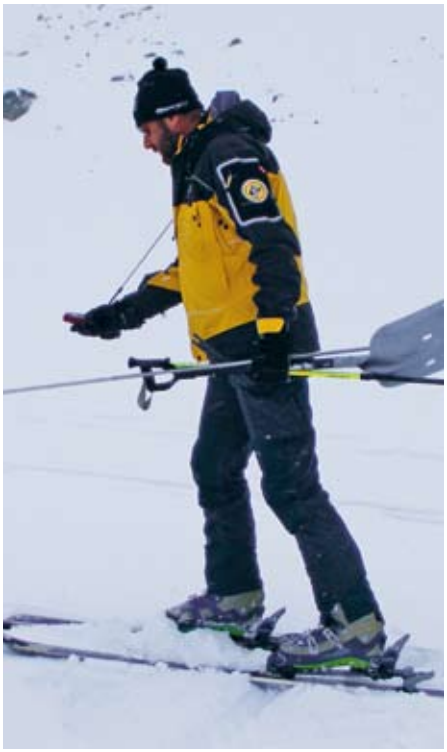

Répartition des interventions par mois

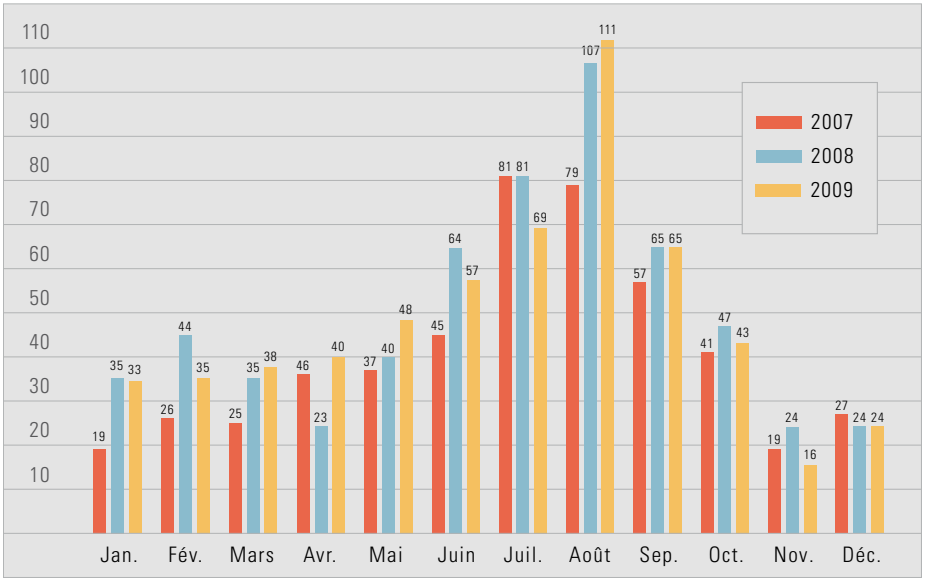

La forte mobilité de notre société, et notamment des seniors, fait que les pics d'interventions ne coïncident plus seulement avec les semaines de vacances scolaires et les weekends. En effet, les stations de sauvetage du CAS ont dû régulièrement lancer des opérations les jours ouvrables et en saison creuse.

Interventions par association régionale

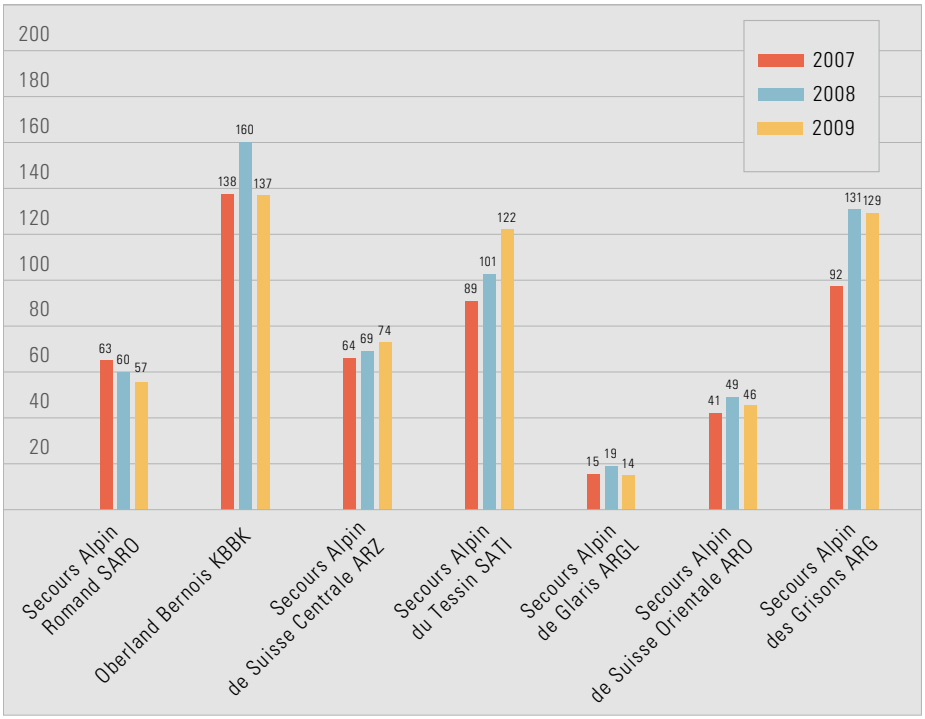

La répartition géographique des interventions correspond approximativement à celle des années précédentes, à l'exception du Tessin. Le fait que ces engagements couvrent tout le territoire explique les efforts des stations de sauvetage du CAS pour disposer d'une structure sur place, et concevoir chaque station de manière à ce qu'elle puisse mener à bien les interventions sur son territoire de manière autonome et appropriée aux besoins.

Interventions et sports de montage

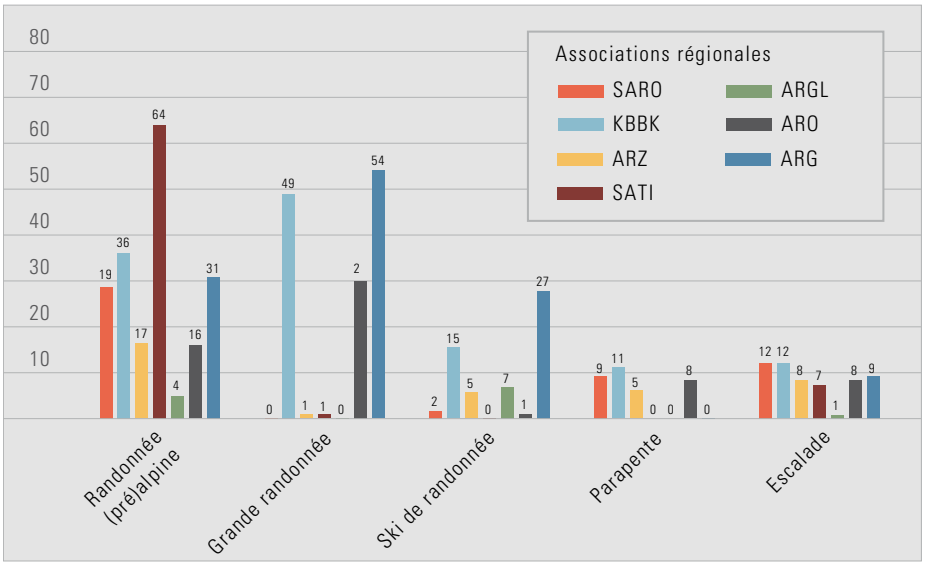

Deux tiers des 641 victimes pratiquaient la randonnée préalpine ou alpine, la grande randonnée, le ski de randonnée, l'escalade et le parapente. Toutefois, le nombre très élevé de victimes sauvées lors de randonnées au Tessin est marquant. Pour des raisons topographiques, la majorité des secours ont été portés à des alpinistes en randonnée dans l'Oberland bernois et en Engadine. Hormis au Tessin, des interventions ont été lancées suite à des accidents en ski de randonnée dans toutes les régions. Quant aux incidents des parapentistes, ils ont eu lieu de la Suisse orientale à la Suisse romande, en passant par la Suisse centrale et l'Oberland bernois. Les accidents d'escalade, pour leur part, sont survenus sur tout le territoire helvétique.

financement

Financement du SAS

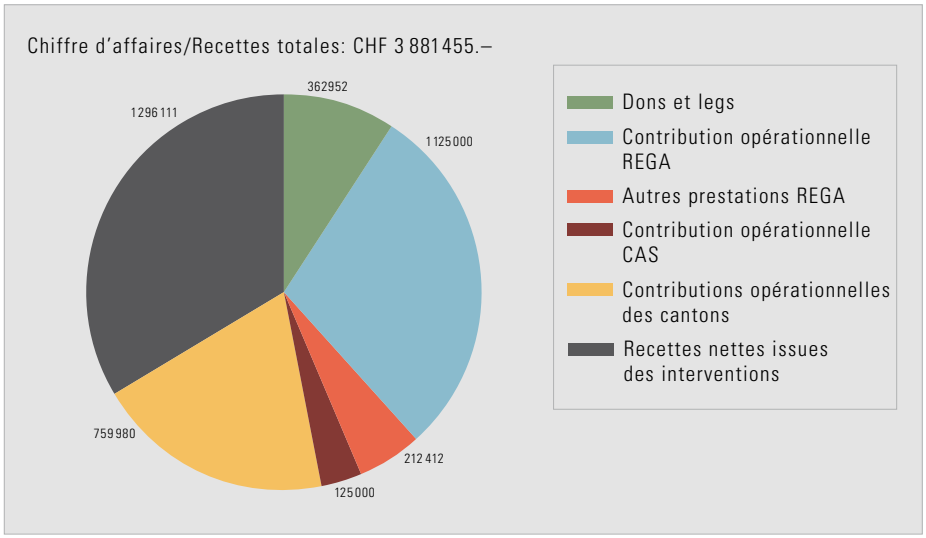

Comme par le passé, le SAS continue à s'appuyer financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues des interventions facturées ainsi que les contributions opérationnelles des fondateurs Rega et CAS. Ce fondement permettra au SAS de continuer à garantir le sauvetage en montagne en tant que service public, conformément aux conditions et circonstances.

Contributions des cantons, incluant les accords de prestations

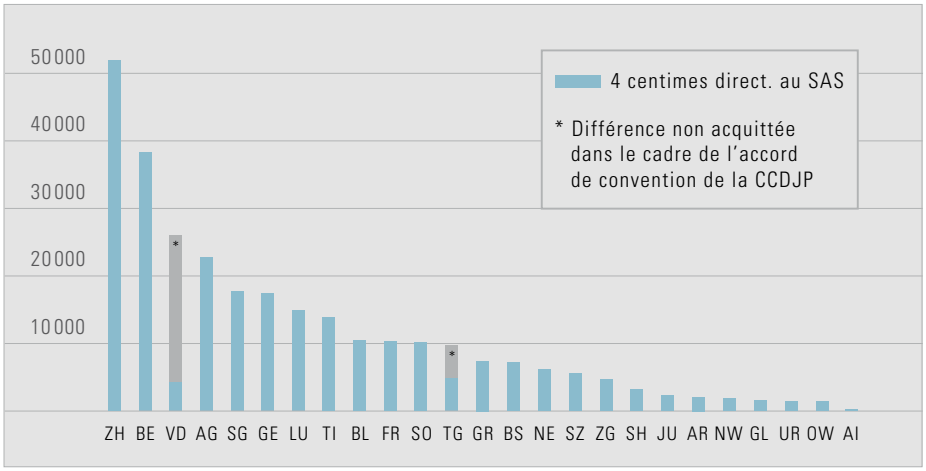

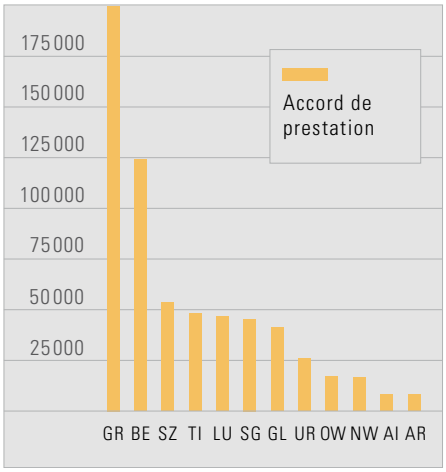

Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons sur la base de l'accord de convention qui repose sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 centimes par habitant(e)). Les cantons de Vaud et de Thurgovie sont les seuls à ne pas suivre ladite recommandation. En outre, des accords de prestations individuels ont été conclus avec certains cantons disposant de stations de sauvetage sur leur territoire, dits « cantons avec sites ».

conclusion

Rapport annuel et commentaires sur l'exercice

Les dépenses relatives à l'équipement personnel des sauveteurs et à la reprogrammation des appareils radio et pager ont largement marqué le résultat annuel 2009. La Direction a dû budgéter ces projets en été 2008 sans pouvoir s'appuyer sur des données concrètes. La décision prise ultérieurement d'intégrer la reprogrammation ou le remplacement des appareils ainsi que l'équipement personnel dans le compte de résultats s'est avérée être la bonne. En effet, grâce à la participation des stations de secours, les divers besoins ont pu être couverts. L'actuel parc d'appareils, qui compte environ 900 radios et 700 pagers, a permis de proposer des solutions sur mesure aux stations prêtes à réagir, intégrant un grand nombre de spécialistes ou des opérations spéciales. Cette situation n'étant pas prévisible, les dépenses de matériel ont dépassé le montant budgété de 500 000 CHF.

Dans ces comptes annuels, les quelque 360 000 CHF issus des dons et de la participation aux coûts ont été considérés comme produit. Sur ce montant, environ 100 000 CHF étaient des dons remis au SAS avec attribution spécifique, la majorité ayant été – comme mentionné précédemment – fournie par les stations de secours. Nous saisissons cette occasion pour adresser de chaleureux remerciements à nos fidèles donateurs préférant rester anonymes. Parallèlement, les associations régionales ont alloué leurs budgets disponibles à un poste intitulé autres dépenses de personnel pour participer à l'équipement individuel des sauveteurs. A l'avenir également, les stations de secours pourront, si elles le désirent, utiliser les dons qu'elles reçoivent et les subventions pour l'exploitation afin d'augmenter leur budget destiné aux vêtements et à l'achat de matériel.

La facturation des interventions montre que les personnes provoquant les opérations de sauvetage ainsi que leurs assurances respectives participent de manière très disparate aux coûts générés. Une partie importante des prestations non couvertes par les assurances, à hauteur de 500 000 CHF, est amortie par le SAS grâce au cofinancement du fondateur Rega et apparaît en tant que tel dans les comptes annuels.

Les subventions pour l'exploitation octroyées par les deux fondateurs Rega et CAS d'une part, et les dons et économies côté charges d'exploitation, de personnel dans les comités spécialisés, de spécialistes techniques et du Secrétariat, d'autre part, ont permis de dégager un excédent de 95 901 CHF par rapport au résultat annuel budgété 2009. La Direction a demandé au Conseil de fondation d'ajouter ce montant au capital de l'organisation, ce qui le ferait passer à 2,83 millions CHF. Le SAS vise à long terme un capital équivalent aux charges annuelles, à savoir environ 3,8 millions CHF.

Avec les recettes annuelles provenant des interventions, les subventions pour l'exploitation de la part des autorités et la reprise des pertes opérationnelles budgétées, le « fonctionnement normal » est financièrement assuré. Le Conseil de fondation et la Direction continueront à s'engager en faveur de ce principe des trois piliers, pour qu'il soit conforté et pérennisé. En constituant un capital de la fondation plus massif, l'objectif est de garantir à court terme – pour quelques mois – les liquidités en se fondant sur l'évaluation du risque en cas de suppression totale de la facturation des interventions.

Au nom du Conseil de fondation et de la Direction, un grand merci à toutes les personnes concernées de leur judicieuse gestion des ressources disponibles ainsi que de la planification réfléchie des projets et des financements.

Bilan et Compte d'exploitation

Le Secours Alpin Suisse, Berne

Bilan au	**31.12.2009**	**31.12.2008**
Actif	en CHF	en CHF
Actif circulant		
Liquidités	703 078	782 138
Titres	1 311 674	1 609 440
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	622 324	423 526
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis d'organ. connexes	29 706	45 673
Autres créances	18 350	18 517
Réserves	180 872	125 418
Charges constatées d'avance	213 539	146 099
Total actif circulant	**3 079 543**	**3 150 811**
Total actif	**3 079 543**	**3 150 811**
Passif	en CHF	en CHF
Capitaux tiers à court terme		
Dettes issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	68 305	69 425
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	30 319	74 379
Autres dettes à court terme	5 887	80 393
Produits constatés d'avance	141 610	189 093
Total capitaux tiers à court terme	**246 121**	**413 290**
Capital de la Fondation		
Capital versé	2 000 000	2 000 000
Revenu du capital	737 521	777 734
Résultat annuel	95 901	–40 213
Total capital de la Fondation	**2 833 422**	**2 737 521**
Total passif	**3 079 543**	**3 150 811**

Compte d'exploitation	**1.1.–31.12.2009**	**1.1.–31.12.2008**
	en CHF	en CHF
Produits		
Contribution des Fondateurs	1 462 412	1 541 117
Contribution des cantons	759 980	759 076
Dons/legs	362 952	189 413
Produits bruts issus des livraisons et prestations	1 811 704	1 662 155
Réductions des recettes	–515 593	–439 370
Total produits	**3 881 455**	**3 712 391**
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	–2 626 639	–2 836 894
Charges de matériel	–728 139	–500 424
Charges liées aux interventions	–76 312	–61 170
Autres charges d'exploitation	–397 762	–435 272
Total charges	**–3 828 852**	**–3 833 760**
Résultat financier		
Produits financiers	51 329	88 997
Charges financières	–8 031	–7 841
Total résultat financier	**43 298**	**81 156**
Résultat annuel	**95 901**	**–40 213**
Prélèvement sur/attribution au capital organisationnel	**95 901**	**40 213**

Annexe aux comptes annuels 2009

1. Explications et généralités

Forme juridique: Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

Base juridique: Acte de fondation du 24 octobre 2005

But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

Partenaires de la Fondation

Club Alpin Suisse CAS, Berne et
Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), Kloten

Conseil de fondation

Franz Stämpfli	Président* Election le 13.5.2009 Signature collective à deux
Franz Steinegger	Vice-président** Signature collective à deux
Michael Caflisch	Membre*
Ernst Kohler	Membre** Signature collective à deux
Frank-Urs Müller	Membre* Signature collective à deux
Andreas Lüthi	Membre**
Dr. med Roland Albrecht	Membre**
Raphaël Gingins	Membre* Election le 30.10.2009
David-André Beeler	Président* Départ le 25.3.2009
Luciano Fieschi	Membre* Départ le 30.10.2009

* désigné par le CAS

** désigné par la Rega

Direction

Andres Bardill	Directeur Signature collective à deux
Elisabeth Müller	Directrice suppléante Signature collective à deux

Autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur, Berne

Organe de révision: KPMG AG, Zurich

2. Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La comptabilité est tenue et présentée conformément aux exigences légales du Code civil et du Code des obligations.

3. Principes d'évaluation

Voici les principes appliqués pour évaluer l'actif:

Actif:

Compte courant bancaire	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Réserves	Coûts d'acquisition après déduction des amortissements
Autres actifs	Valeur nominale

4. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

Il n'y a pas de cautionnements, garanties ni engagements de leasing. Les cotisations à la caisse de pension ont été intégralement décomptées et transférées avant la date du bilan. De ce fait, aucune créance n'est impayée au 31.12.2009 envers la caisse de pension.

Les principales modifications au sein des postes de produits et de charges dans le compte d'exploitation sont dues aux dons perçus et à la participation aux coûts des stations de secours pour financier les besoins supplémentaires en termes d'équipement et de vêtements. Côté charges, ces recettes supplémentaires ont été allouées en priorité aux dépenses de matériel, la majeure partie du financement ayant servi au renouvellement des systèmes de radios et pagers ainsi qu'aux tenues de sécurité des sauveteurs.

Les réductions des recettes liées aux opérations interrompues, moins-values dues au patronage de la Rega et aux pertes sur débiteurs, prises en charge par le SAS, ont augmenté à cause de la hausse des chiffres d'interventions.

Rapport de l'organe de révision

Côté charges, un transfert a eu lieu du personnel vers le matériel. Ceci s'explique par le fait que l'équipement de sécurité individuel a souvent été couvert par le poste Equipement des stations de secours. Les dépenses de personnel ont ainsi pu être nettement réduites par rapport à l'exercice comptable précédent malgré une hausse des indemnisations liées aux interventions.

En renonçant systématiquement aux paiements forfaitaires au sein du SAS, il a été possible d'éviter les rapports internes de sous-traitance. Entre-temps, les associations régionales se basent donc sur la gestion du personnel du SAS et ne versent aucun salaire.

Le reste des charges d'exploitation comprend les prestations fournies par les fondateurs. La réduction par rapport à l'année précédente est principalement due à une gestion minutieuse des ressources et à la clôture des grandes adaptations informatiques lors de l'exercice précédent.

Malgré le contexte défavorable, le résultat financier a pu être maintenu grâce à la stratégie de placement prudente choisie. En se détournant de placements à long terme avec des titres à taux faibles, le portefeuille de valeurs mobilières a été réduit, et le résultat financier reflète la situation actuelle des taux d'intérêts des créances du compte courant et dépôts sur livret ou à terme fixe.

5. Evaluation du risque

Le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque dans le cadre de l'examen global périodique de la couverture d'assurance.

KPMG

KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation du

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 9 à 11) du Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Christoph Schwarz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Nicole Reize
Expert-réviseuse agréée

Zurich, 31 mars 2010

Impressum

Editeur :
Secours Alpin Suisse, Centre Rega
Case postale 1414, CH-8058 Zurich-aéroport
Téléphone : +41 (0)44 654 38 38, Fax : +41 (0)44 654 38 42
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Impression :
SäntisPrint AG, Urnäsch

Layout :
visu'l AG, Berne